



# Convention de spectacle

18 rue Humbert II  
38000 Grenoble  
06 60 87 27 68  
impropub.new.fr / impropub@epikurieu.com

La présente convention, qui a pour but de récapituler les conditions dans lesquelles s'effectue un spectacle, unit :

- le prestataire : *Impropub* (18 rue Humbert II, 38000 Grenoble)
- l'organisateur : .....

## Date et lieu du spectacle souhaité :

Le ..... de ..... h à ..... h.

Lieu : .....

*N.B. : - Les créneaux horaires à dégager sont à définir en fonction des spectacles proposés. La durée du spectacle est incompressible (min 1h), pour des raisons évidentes de qualité de jeu.*

## Type de spectacle souhaité :

- Match d'impro (2 équipes (de 4 ou de 6) improvisant sur scène)
- Catch Impro (2 équipes de 2 joueurs, à la manière d'un catch)
- Carré d'As (4 joueurs intervenant sur scène au gré du résultat d'un jet de dés)
- Quizz Impro (3 joueurs, à la manière d'un jeu télévisé)
- Pièce improvisée (ambiance / univers : .....) )
- Improlicièrre (ambiance / univers : .....) )
- Autre (précisez) : .....

## Tarif :

- le spectacle est vendu au prix forfaitaire de ..... €
- le spectacle est proposé à l'organisateur gratuitement. En compensation, *Impropub* reste propriétaire des droits d'entrée, fixés à .... € / personne. La caisse sera tenue par *Impropub*.
- le spectacle est effectué à titre gracieux

## Communication :

La communication, visant à annoncer publiquement le spectacle sera assurée par :

- l'organisateur : .....
- Impropub*

Elle comprendra :  Affiches (..... exemplaires)  
 Flyers (..... exemplaires)

- Annonce dans les médias locaux (Dauphiné Libéré, Petit Bulletin)
- Autres : .....

**Assurance :**

Les responsabilités d'*Impropub* sont couvertes par un contrat d'assurance contracté auprès d'APAC/ANIMA'FAC. Une copie du contrat est disponible sur simple demande.

**Annulation :**

Toute prestation est due, sauf en cas d'annulation prévenue au moins 15 jours à l'avance et validée par le Conseil d'Administration d'*Impropub*. Les frais de communication engagés par *Impropub* sur le spectacle (le cas échéant) restent néanmoins dus.

**Logistique :**

Pour la bonne organisation de ses spectacles, l'organisateur s'engage à fournir à *Impropub* :

- un espace de jeu (scène) de dimensions minimales 2 x 3 m (3 x 4 m pour les matchs à 6 contre 6 et les pièces)
- une sono (au minimum : ampli, baffles)
- une lumière suffisante (par exemple 6 projecteurs PAR 64 1KW ou 6 projecteurs PC 1KW)
- des chaises ou bancs en nombre suffisant (pour le public)
- un catering (nourriture + boisson) pour le staff et les joueurs (soit ..... personnes)
- deux grosses bouteilles d'eau (à disposer sur scène)
- en cas de spectacle en plein air :
  - le lieu de représentation doit être signalé au public de manière visible (pancartes)
  - un abri doit être aménagé pour protéger le matériel informatique d'*Impropub* en cas de pluie
- Mise à disposition des lieux :
  - Impropub* s'occupe de la mise en place des lieux, qui devront être mis à disposition de l'association au moins 1h30 avant le début du spectacle
  - l'organisateur prend en charge l'aménagement de la salle, en fonction des critères préalablement établis.

Fait à ..... le .....

Signatures <sup>1</sup>:

*Impropub*

L'organisateur :

---

<sup>1</sup> faire précéder les signatures par la mention "lu et approuvé"